



**ACADÉMIE
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Corse du Sud

FICHE DE POSTE

Conseiller pédagogique de circonscription LANGUE ET CULTURE CORSES

Circonscription AJACCIO I

Les fonctions et les missions du conseiller pédagogique de circonscription sont définies par la circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015, ; article 7 de la loi du 22 janvier 2002 ; lettre de cadrage académique relative à la LCC.

Placé sous l'autorité de l'inspecteur de la circonscription, le conseiller pédagogique contribue à la mise en oeuvre du programme de travail de la circonscription en LCC

Missions

Le conseiller pédagogique LCC de la circonscription sera chargé de :

- Impulser et suivre des projets pédagogiques dans le domaine de l'enseignement standard, de l'enseignement bilingue ou de l'enseignement immersif au titre de l'expérimentation en maternelle.
- Participer au développement, à la promotion et au suivi des dispositifs et structures créés ;
- Promouvoir l'émergence de nouveaux sites bilingues, écoles à double filière, ou écoles maternelles immersives ;
- Aider et accompagner des équipes enseignantes pour la conception et la conduite des actions ;
- Participer à l'enquête annuelle académique de rentrée relative à l'enseignement de la langue corse au niveau de la circonscription.
- Participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre du Grand Plan De Formation en langue corse avec l'ensemble du réseau des conseillers pédagogiques départementaux et de circonscription de l'Académie de Corse sous la responsabilité de l'IEN de langue corse.
- Participer à l'organisation et à la synthèse des évaluations académiques en langue corse en fin de GS bilingue, en fin de CE2 standard et bilingue, en fin de CM2 standard et bilingue.
- Participer au suivi des EFS (étudiants fonctionnaires stagiaires) et à la prise de fonction des néo-titulaires.
- Suivre, aider, conseiller et fédérer les enseignants et les équipes dans la mise en place de nouveaux dispositifs, de projets et de partenariats les en accompagner dans leur mise en oeuvre (projets d'école, projets spécifiques,).
- Créer, expérimenter, mutualiser des ressources et des actions dans des groupes de travail de circonscription, départementaux et académiques ;
- Participer au recrutement, au suivi et à la formation des agents contractuels de langue corse ;
- Assurer au sein de la circonscription l'ensemble des actions inhérentes aux domaines d'activités ou domaines disciplinaires de l'école primaire ;
- Participer à la formation professionnelle de tous les enseignants et à la conception, mise en oeuvre et animations des actions de formation continue dans le cadre du Plan Unique de Formation.
- Participer à la réflexion des équipes en lien avec les directeurs, développer des méthodes de travail interactives et coopératives au niveau des enseignants et des élèves ;
- Apporter sa contribution à la mise en oeuvre de dossiers départementaux et académiques.

<p>Compétences et qualités requises</p>	<p>Une bonne formation pédagogique, une aptitude au changement et à l'initiative sont requises ainsi que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des qualités de loyauté, discrétion, de confidentialité. - des capacités rédactionnelles, relationnelles, d'accueil, d'écoute, d'analyse - des capacités à travailler en équipe - des compétences dans le numérique au service de tous les apprentissages
<p>Contraintes du poste</p>	<p>Les horaires et les vacances sont arrêtés par le supérieur hiérarchique (décret 2000-185 du 25/08/2000).</p> <p>Le service est réparti pour l'essentiel sur les 36 semaines de l'année scolaire et s'organise dans le cadre de la durée annuelle du travail des fonctionnaires.</p> <p>Le service du conseiller pédagogique s'organisera selon un calendrier et les priorités définies par l'IEN de circonscription. Il est appelé à intervenir dans le cadre du Grand Plan De Formation de Langue corse du 1er degré sur l'ensemble de l'Académie en fonction de l'implantation des formations.</p>
<p>Qualifications requises</p>	<p>Peuvent faire acte de candidature les enseignants du 1er degré titulaires du CAFIPEMF-LCC, titulaire du CAFIPEMF désirant passer l'option LCC ou les enseignants s'engageant à se présenter aux épreuves du CAFIPEMF-LCC. Seuls, les enseignants détenteurs d'un CAFIPEMF option LCC peuvent être nommés à titre définitif sur le poste. Dans les deux autres cas, l'enseignant est affecté à titre provisoire et reste titulaire de son poste d'origine jusqu'à l'obtention du CAFIPEMF option LCC</p>
<p>Les candidatures devront être transmises pour le <u>9 septembre 2022</u>, délai de rigueur, accompagnées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae à la DSDEN DE LA Corse du Sud – DPEM 1er degré uniquement par mail à l'adresse suivante : persoia2a@ac-corse.fr</p> <p><u>Les dates des entretiens seront communiquées ultérieurement.</u></p>	